

# L'Insee annonce la conduite d'une enquête sur la participation électorale

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE – 04 avril 2022**

Comme à chaque échéance présidentielle et législative, l'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) lance une étude sur la participation électorale qui vise à connaître de façon précise les habitudes de vote. Pour ce faire, la participation au vote sera relevée par des agents de l'Insee sur les listes d'émargement qui sont mises à la disposition du public dans les préfetures durant les 10 jours qui suivent le scrutin.

## Un échantillon anonyme et apolitique.

À partir du [Répertoire électoral unique](#) tenu par l'Insee, conformément à la loi n° 2016-1048 du 1<sup>er</sup> août 2016, l'Institut a sélectionné au hasard 35 000 électeurs au niveau national dont 1 600 électeurs au niveau de la région. Ainsi, cette collecte permet des études statistiques sur le taux de participation selon l'âge, le sexe et d'autres caractéristiques des électeurs, obtenues grâce au rapprochement avec les informations recueillies lors des recensements. Il est donc totalement impossible d'identifier les préférences politiques des électeurs : seule la participation au vote sera connue.

## Une connaissance fine des habitudes de vote.

Lors des élections précédentes, ces études ont permis de mesurer le vote intermittent (c'est-à-dire que le vote ne s'effectue qu'à certains tours des élections), la participation systématique (vote à tous les tours) et enfin l'abstention systématique. Par exemple, en 2017, 14 % des personnes inscrites sur les listes électorales françaises n'ont voté à aucun des scrutins nationaux qui ont eu lieu cette année-là (présidentielle et législatives). Au niveau de la région, cette abstention systématique concernait 17 % des personnes inscrites.

## Transparence et protection des données.

L'Insee s'engage à ce que le traitement des données personnelles collectées qu'il met en œuvre à des fins statistiques soit conforme au Règlement général sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés (vous pouvez retrouver les informations publiées sur le site internet [ici](#), et plus particulièrement sur l'enquête participation électorale [ici](#)). De plus, dans les quatre mois suivant le scrutin, tout électeur peut faire valoir son droit d'accès et de rectification pour savoir s'il figure dans l'échantillon en s'adressant à l'adresse suivante : [contact-rgpd@insee.fr](mailto:contact-rgpd@insee.fr). Les données recueillies font l'objet d'une exploitation anonyme et l'Institut en présentera les résultats dans ses publications nationales et régionales.

## À propos

L'Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) collecte, produit, analyse et diffuse des informations sur l'économie et la société françaises. Pour mener à bien ses travaux, il réalise notamment des grandes enquêtes auprès des ménages et des entreprises et mobilise des sources administratives. Disponibles sur [insee.fr](http://insee.fr), les travaux de l'Insee sont utilisés par les pouvoirs publics, les administrations, les partenaires sociaux, les entreprises, les chercheurs, les enseignants, les journalistes et les particuliers. L'Institut coordonne les travaux du service statistique public composé des services statistiques ministériels (SSM) qui réalisent les opérations statistiques dans leur domaine de compétence. Il conduit ses travaux en toute indépendance professionnelle.

**Jean-Noël Giacometti - Chargé de l'enquête participation électorale de l'Insee Corse**

[jean-noel.giacometti@insee.fr](mailto:jean-noel.giacometti@insee.fr)

☎ 06 59 53 92 66

**Bureau de presse de l'Insee Corse**

[communication-corse@insee.fr](mailto:communication-corse@insee.fr)

☎ 06 83 89 38 90